



HAL
open science

Dynamiques forestières et grande faune sauvage dans un domaine de chasse, le Domaine national de Chambord

Amélie Robert, Sylvie Servain

► **To cite this version:**

Amélie Robert, Sylvie Servain. Dynamiques forestières et grande faune sauvage dans un domaine de chasse, le Domaine national de Chambord. *Revue forestière française*, 2019, 71 (4), pp.343-357. 10.4267/2042/70811 . hal-03447483

HAL Id: hal-03447483

<https://hal.science/hal-03447483>

Submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DYNAMIQUES FORESTIÈRES ET GRANDE FAUNE SAUVAGE DANS UN DOMAINE DE CHASSE, LE DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD

AMÉLIE ROBERT^a – SYLVIE SERVAIN^b

L'écosystème forestier constitue l'habitat d'une certaine faune sauvage, qui fait dès lors partie intégrante de cet écosystème ; même si, pour partie, la forêt est surtout un refuge — cas des cervidés, « *obligés de vivre* » en forêt, « *obligés de s'y réfugier* » (Bourgenot, 1974). Pourtant, cette faune sauvage peut aussi nuire à cet écosystème, en exerçant une pression trop forte, notamment sur la composante végétale, entre autres parce qu'elle lui permet de s'alimenter, et la question de la compatibilité de la faune sauvage avec la forêt se pose alors. Mais la présence de cette faune peut aussi être encouragée, surtout si elle est l'objet de pratiques de chasse. La forêt et le gibier apparaissent ainsi comme « *deux formes de mise en valeur [...] apparemment contradictoires* » (Fol, 1961). Quoi de mieux qu'un domaine de chasse pour étudier les relations entretenues entre l'une et l'autre ? Le Domaine national de Chambord, situé aux marges de la Sologne, constituera ainsi le terrain analysé dans cet article. En effet, connu pour son château Renaissance, Chambord est aussi un domaine national de 5 400 hectares, cernés par 32 km de murs datant du XVI^e siècle comme l'édifice central. À l'intérieur de ce domaine, outre le château, sont inclus un village, des fermes et surtout une forêt, faisant de Chambord le plus vaste parc forestier enclos d'Europe. Dès son origine, il est un lieu dédié à la chasse et, en tant que réserve nationale de chasse depuis 1947, il abrite toujours une importante faune sauvage. Dans cet article, nous nous focaliserons sur les impacts de la grande faune sur l'évolution de la forêt de Chambord, en l'occurrence ceux des ongulés sauvages, qui sont l'objet de pratiques cynégétiques. Après avoir exposé le cadre, les sources et les méthodes utilisées, nous analyserons les dynamiques forestières au sein du domaine depuis le XVI^e siècle, en nous fondant sur des sources spatialisées. La troisième partie sera l'occasion de préciser ces évolutions, en les confrontant à des témoignages de forestiers, notamment celui du premier garde qui a marqué le domaine au milieu du XX^e siècle et qui raconte une autre histoire.

IDENTIFIER LES RELATIONS FAUNE SAUVAGE ET DYNAMIQUES FORESTIÈRES : CADRE, SOURCES ET MÉTHODES

Les éléments présentés dans cet article sont issus de recherches menées dans le cadre d'un projet interdisciplinaire (COSTAUD : « Contribution des ongulés au fonctionnement de l'écosystème et aux services rendus à Chambord ») qui, financé par la région Centre-Val de Loire et porté par

^a Université de Tours, UMR CITERES, 37000 Tours, France
^b INSA Centre-Val de Loire, UMR CITERES, 37000 Tours, France

l'Irstea, visait à questionner la contribution des ongulés (cerfs, sangliers) au fonctionnement des écosystèmes, à la formation des paysages et des services rendus par Chambord. Notre participation a eu plus spécifiquement pour objectif d'identifier les dynamiques paysagères, dont celles de l'occupation du sol, et leurs facteurs d'origine anthropique. Ici, nous nous focalisons sur ces dynamiques, en questionnant le rôle de la grande faune sauvage, les impacts de cette dernière sur la forêt et ses dynamiques. Dans ce but, des sources diverses ont été mobilisées.

Afin de connaître l'occupation des sols et en proposer une cartographie, nous avons privilégié des sources spatialisées. Pour la période récente, des bases de données vectorielles sont disponibles (celles du domaine et de l'IGN – Institut national de l'information géographique et forestière) et elles ont donc été utilisées, avec l'avantage de pouvoir être directement intégrées dans un système d'information géographique (SIG ; voir *infra*). Mais, pour identifier les dynamiques, il importait de dresser aussi des états des lieux à des dates plus anciennes, en l'occurrence depuis le XVI^e siècle puisque nous ambitionnions d'identifier les trajectoires qu'ont connues les forêts depuis la création du domaine, en 1524. Toutefois, à mesure que l'on remonte dans le passé, même si des exceptions existent (Robert et Servain, 2018), le plus souvent, les données deviennent lacunaires, leur qualité décroît (Valette et Carozza, 2010). Bien que constituant un exemple que l'on peut qualifier de *bien documenté*, le Domaine national de Chambord ne fait pas exception (Robert et Servain, 2018). Différentes sources spatialisées peuvent être mobilisées, certaines issues d'archives (cartes et plans anciens mais aussi gravures...), et leur choix sera fonction des méthodes retenues (Valette et Carozza, 2010), donc des objectifs fixés et des disciplines (Lepart *et al.*, 2007).

Pour identifier les dynamiques récentes — depuis les années 1950 — de l'occupation du sol, les photographies aériennes sont traditionnellement utilisées par les géographes, éventuellement complétées par des images satellitaires (Amat et Hotyat, 1980 ; Amat, 1987 ; Carreau et Yengué, 2007 ; Houet *et al.*, 2008 ; Robert, 2011 ; Servain-Courant et Yengué, 2011 ; Pin *et al.*, 2013⁽¹⁾). C'est aussi vers cette source que nous nous sommes tournées, notamment pour compléter un état des lieux en 1955, préétabli à partir d'une carte topographique. Mais pour les états des lieux les plus anciens, *ante 1947*, elles n'étaient pas disponibles pour notre zone d'étude — même si les toutes premières photographies aériennes datent de la fin du XIX^e siècle, début du XX^e siècle. Ce sont donc ici d'autres sources que nous mobilisons surtout, en considérant le fait que « *les archives cartographiques sont a priori les meilleures pour répondre à la question de la localisation* » (Ertlen et Schwartz, 2010). Bien documenté, le Domaine national de Chambord a notamment fait l'objet de plusieurs plans qui renseignent sur l'occupation des sols, plus ou moins précisément, même s'il importe d'en questionner la fiabilité — certains peuvent figurer des projets.

À mesure qu'on remonte dans le passé, les sources se diversifient donc : des photographies aériennes, une carte topographique puis des plans. Notons qu'aux dates plus anciennes, ces sources spatialisées ne permettent pas de distinguer différents types de forêts : il faut attendre 1949 et les cartes dressées par J. Thoreau (archives du Domaine national de Chambord), premier garde forestier du domaine, pour connaître la distribution spatiale des différents peuplements. Ces états des lieux ont été dressés à des dates clés, correspondant à un avant et un après-événement majeur, susceptible d'être à l'origine de changements paysagers, le premier étant la création du domaine. Mais, bien sûr, le passage de la théorie à la pratique nécessite des adaptations et les dates des états des lieux ont finalement été choisies au terme de compromis entre les dates choisies *a priori*, la fiabilité et la disponibilité des sources. Ces dernières ont été intégrées dans un système d'information géographique (SIG), dans le but de pouvoir confronter les

(1) Certains de ces travaux se rapportent aux forêts (Amat et Hotyat, 1980 ; Amat, 1987 ; Robert, 2011 ; Servain-Courant et Yengué, 2011) ; d'autres, à d'autres catégories ou à l'occupation des sols dans son ensemble (Carreau et Yengué, 2007 ; Houet *et al.*, 2008 ; Pin *et al.*, 2013) mais l'objectif reste identique : comparer des états des lieux à différentes dates choisies dans le passé.

différents états des lieux et ainsi dresser des cartes de dynamiques de l'occupation des sols entre chacune des dates clés finalement retenues. Une telle démarche, fondée sur le recours au SIG, est désormais courante chez les chercheurs, notamment géographes, souhaitant identifier les dynamiques de l'occupation des sols (Amat et Hotyat, 1980 ; Amat, 1987 ; Carreau et Yengué, 2007 ; Houet *et al.*, 2008 ; Franchomme et Dubois, 2010 ; Robert, 2011 ; Servain-Courant et Yengué, 2011 ; Pin *et al.*, 2013⁽²⁾) puisque, en permettant de confronter les sources sélectionnées, le SIG offre la possibilité de cartographier et de quantifier les changements. Ainsi identifiés, ces derniers peuvent dès lors être attribués à l'événement questionné. Contraintes par les sources, nous nous sommes focalisées sur l'évolution de la superficie forestière de manière générale (à défaut de pouvoir le faire en fonction des types de peuplements, sauf à compter de 1949).

Les dynamiques de l'occupation des sols étant identifiées, il importait de les comprendre, de les discuter. Pour cela, d'autres sources, scripturales, ont été mobilisées. Ce sont les données d'archives du Domaine national de Chambord et la littérature. Ici, nous nous référons essentiellement au témoignage livré par le premier garde forestier, que nous avons déjà mentionné, à savoir J. Thoreau. Notamment dans son ouvrage (Thoreau, 1975), ce dernier nous dévoile en effet des éléments fort précieux sur l'évolution des forêts due en partie à la pression exercée par la faune, point de vue forcément partiel et partial — nous le verrons — d'un garde forestier.

Ces sources ont permis d'identifier les dynamiques des paysages et notamment de leurs composantes forestières depuis le XVI^e siècle.

LES DYNAMIQUES FORESTIÈRES AU SEIN DU DOMAINE DE CHASSE

Aujourd'hui, le Domaine national de Chambord est une réserve nationale de chasse dont l'accès est interdit au public (photo 1, ci-dessous).



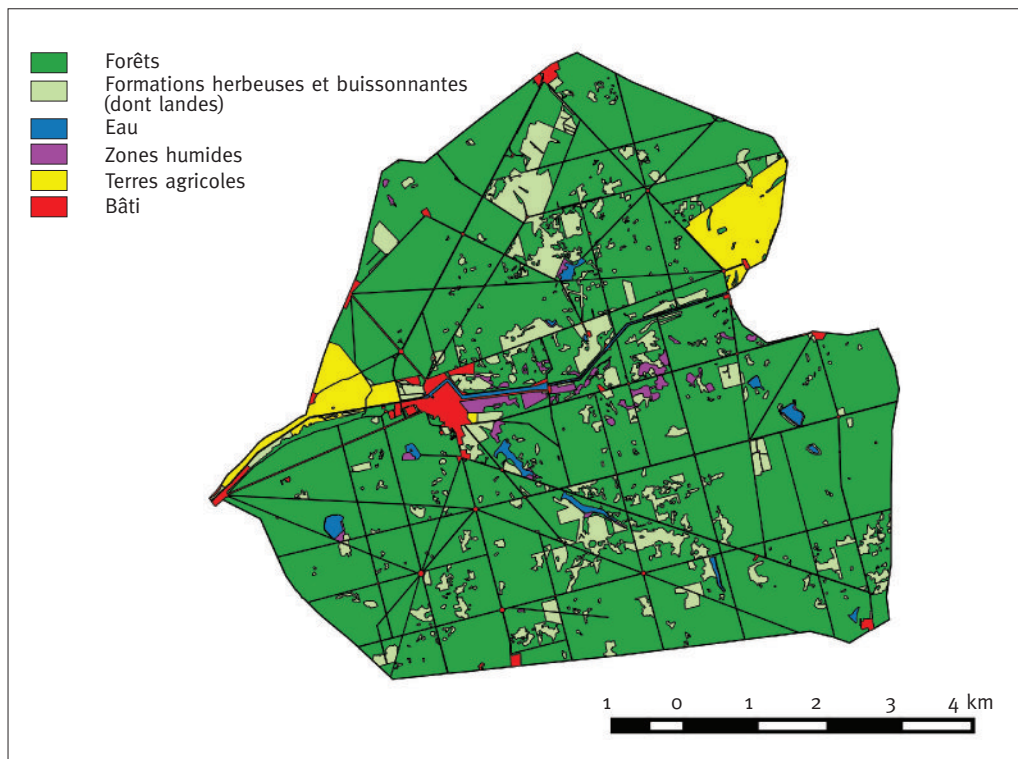
Photo 1 Chambord, une réserve nationale de chasse dont l'accès est interdit au public

Cliché : A. Robert, 2017

(2) Les références mentionnées peuvent se focaliser sur les forêts (Amat et Hotyat, 1980 ; Amat, 1987 ; Robert, 2011 ; Servain-Courant et Yengué, 2011), d'autres sur les paysages de l'eau (Franchomme et Dubois, 2010 ; Pin *et al.*, 2013), d'autres encore sur les paysages agricoles (Houet *et al.*, 2008) mais, comme pour le choix des sources en faveur des photographies aériennes (*cf.* note précédente), même si les objets étudiés diffèrent, la démarche reste identique.

Les forêts constituent la principale classe d'occupation des sols (figure 1, ci-dessous). Dominantes, elles ne cèdent la place qu'à quelques terres agricoles (concentrées en deux zones à l'est et à l'ouest), des zones humides, des terres bâties (dont le village et le château) et des formations herbeuses et buissonnantes (incluant des landes) dispersées et présentes en de plus vastes zones dans la partie nord. Mais cette occupation des sols n'a pas toujours prévalu ; les paysages ont évolué au cours de l'histoire.

FIGURE 1 OCCUPATION DES SOLS AU SEIN DU DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD EN 2011
Source : d'après la base de données du Domaine national de Chambord, 2011



La construction du château de Chambord débute il y a tout juste 500 ans, en 1519. Très vite, à partir de 1524, des murs sont édifiés⁽³⁾ : le Domaine national de Chambord est créé pour être un lieu de chasse, ce qui a fait dire à R. Fol (1961) que « *de tout temps, Chambord a été un territoire des plus remarquables, tant pour la vénerie que pour la chasse à tir* ». Les sources datant de cette époque sont rares et la connaissance de l'occupation des sols, en l'occurrence de la distribution spatiale des forêts — qui nous intéressent davantage —, demeure limitée. C'est une peinture réalisée par L. Poisson en 1600 qui nous en dévoile les premiers éléments et il apparaît alors que les forêts étaient bien moins étendues, concentrées dans la partie méridionale du domaine, bien plus restreintes au nord, où elles occupaient surtout quatre zones espacées

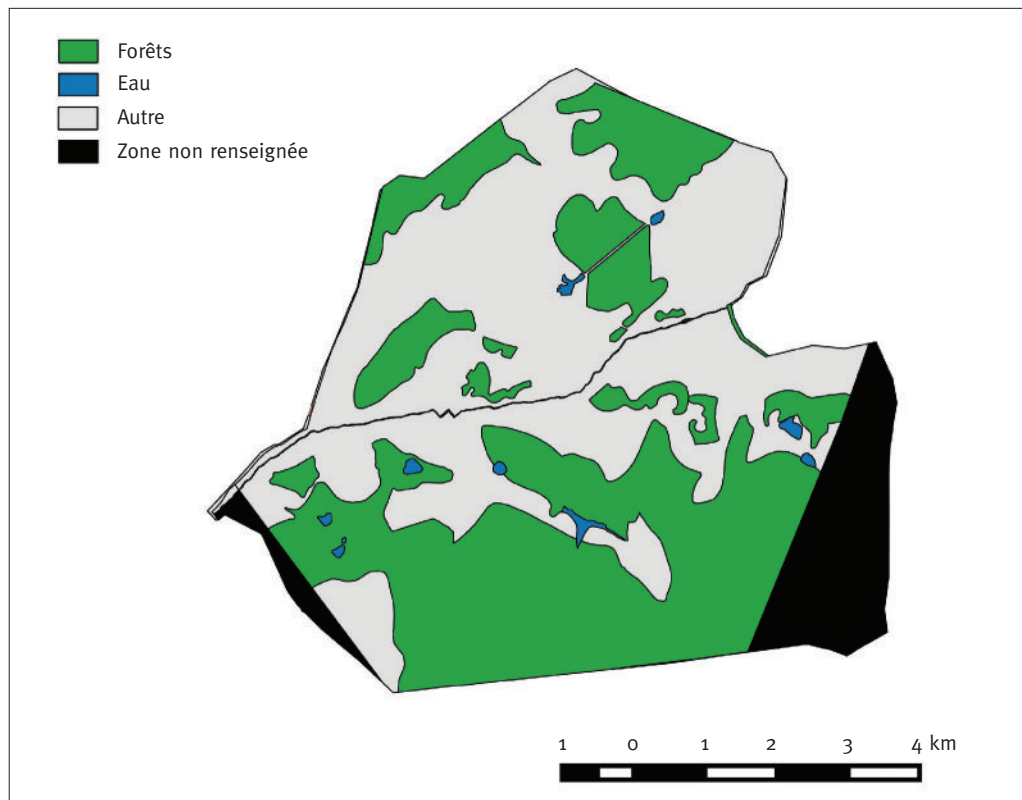
(3) La nécessité d'enclorre est à mettre en relation avec des populations de gibiers trop importantes, dépassant les seuils considérés comme vitaux et « *ne serait-ce que pour que les animaux ne s'enfuient pas chez le voisin* » mais c'est aussi parce que « *le gibier est res nullius en pleine forêt, sa prise illicite s'apparentant à du braconnage, [alors que] les animaux d'un parc sont considérés comme la propriété exclusive du maître des lieux, qui peut y chasser quand et comme il l'entend* » (Buridant, 2005).

(figure 2, ci-dessous). L'occupation du sol sur le reste du territoire n'est pas renseignée et elle demeure inconnue. Un plan du XVIII^e siècle — plan géométral de la principauté de Wagram de 1810 (réalisé en 1846) — remédie à cette lacune, confirmant par là-même la plus faible présence de forêts qu'aujourd'hui : le reste du territoire se partage entre landes et cultures. Le Domaine national de Chambord offre ainsi à cette date des paysages comparables à ceux perceptibles en grande Sologne, au-delà des murs du domaine (Robert et Servain, 2019). Ses forêts sont plus généralement représentatives des forêts françaises « *car jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle la composition de nos forêts [...] était bien différente de celle d'aujourd'hui* » : « *elles étaient entrecoupées de vides de grande surface, dus aux concessions de culture, aux usurpations, aux incendies, aux abus d'exploitation et de pâturage d'animaux domestiques* » (Bourgenot, 1974).

FIGURE 2

OCCUPATION DES SOLS VERS 1600

Source : d'après la peinture murale de L. Poisson, 1600 (exposée au château de Fontainebleau)



Au XIX^e siècle, un changement s'opère et, dans les années 1850, le Domaine national de Chambord offre un tout autre paysage. La carte réalisée à partir d'un plan de 1857 (figure 3, p. 348) en témoigne : les forêts couvrent désormais une large partie du territoire. Les cultures semblent avoir disparu, du moins ont-elles reculé, impliquant que la chasse constitue désormais la principale activité au sein du domaine. Cette progression des forêts est liée à un projet de plantation, qui concerne plus largement la Sologne, comme d'autres régions françaises : les premiers travaux au sein du domaine datent de 1821 ; en Sologne, « *dès la fin du XVIII^e siècle, un processus*

d'enrésinement partiel de certaines terres et landes est amorcé » « *mais la véritable régénération de la Sologne sur un plan d'ensemble ne commencera réellement en fait qu'à partir de 1848 avec les premières interventions de l'État* » et « *à la fin du XIX^e siècle le paysage solognot est donc profondément transformé* » (Benedeau *et al.*, 1992). La forêt progresse ainsi à cette échelle-ci aussi : elle est passée de 15 % à 28 % de la Sologne entre 1830 et 1889, au détriment surtout des landes (Gallouédec, 1892).

À l'échelle du domaine, l'analyse des dynamiques paysagères laisse apparaître un lien positif entre la chasse qui suppose la présence de gibier et la forêt : la chasse s'impose comme activité principale à l'heure où la forêt progresse, de sorte que la volonté de développer l'une semble favoriser la seconde dont la surface augmente. Il importe de souligner en effet que nous nous fondons sur des données spatialisées qui nous permettent de connaître la distribution des forêts mais elles s'avèrent lacunaires et n'autorisent pas la prise en compte des peuplements et de leurs états. Les archives et la littérature, par des données scripturales et parfois photographiques, viennent combler ces manques, du moins partiellement. Les témoignages qu'on y retrouve, dont ceux de J. Thoreau (1975), tendent à contrebalancer l'idée d'un lien positif entre faune sauvage, nécessaire à la pratique de la chasse, et forêt : dynamiques cynégétiques et dynamiques forestières apparaissent en contradiction.

FIGURE 3

OCCUPATION DES SOLS EN 1857

Source : d'après le plan du Domaine de Chambord, dressé par L. Marcellier, sous la direction de M. Bourcier, publié par A. Gatineau à Orléans, 1857



LES IMPACTS DE LA FAUNE : LE TÉMOIGNAGE D'UN GARDE FORESTIER, MIS EN PERSPECTIVE

Conforté par les propos d'autres forestiers, le témoignage de J. Thoreau, en charge de la gestion de la forêt de Chambord à partir de 1947, nous permet de compléter et mettre en perspective les résultats précédents. Dans son ouvrage (Thoreau, 1975), il nous livre de précieuses informations sur l'état des forêts de Chambord, son évolution, notamment en lien avec la faune sauvage et les pratiques cynégétiques qui y sont liées. Il faut toutefois garder en tête qu'il s'agit là d'un point de vue partiel et donc partiel mais qui peut être considéré en soi comme représentatif, dans une certaine mesure, du point de vue des forestiers, soucieux de préserver la forêt contre les dégâts commis par la faune sauvage, notamment les cervidés. Comme d'autres, l'idée principale qu'il défend est celle d'une incompatibilité de la gestion cynégétique avec celle de la forêt.

La pratique de la chasse suppose des densités élevées de gibiers et les conséquences sont alors notables pour la végétation qui non seulement est détruite mais voit aussi ses possibilités de colonisation compromises : l'abrutissement compromet la régénération forestière. Dans son ouvrage, Thoreau (1975) s'appuie ainsi sur une photographie de taillis surpâturé par le gibier, montrant la transformation de la végétation. Mais il n'est pas le seul à dénoncer ces effets, photographie à l'appui. Les mêmes effets sont en effet soulignés par un autre forestier, R. Fol (1961 ; ingénieur forestier à Blois), notamment en se fondant sur un cliché dévoilant un « *taillis abrouti par le gibier* ». Ces forestiers dénoncent ainsi les impacts du gibier sur la forêt. Il faut dire que les dégâts sont bien réels — toujours soulignés d'ailleurs aujourd'hui par les propriétaires et gestionnaires forestiers — et ils ne concernent pas le seul Domaine national de Chambord ; plusieurs forêts en ont fait les frais par le passé. C'est ce que nous dévoile Buridant (2005) qui s'est intéressé aux forêts de vénerie du XVII^e siècle. Il évoque ainsi les dégâts imputables notamment aux cervidés, « *l'importance des abroutissements* » qui en sont « *caractéristiques* », notant que « *le chevreuil se dilue relativement bien dans l'espace et cause des dégradations très limitées mais le cerf se rue en harde sur les jeunes peuplements, occasionnant des dommages souvent irréversibles* » — même si, à l'époque, les troupeaux riverains peuvent aussi ajouter aux dégâts (*ibid.*). Les dégâts imputables au gibier peuvent être « *massifs* » mais ils peuvent aussi être « *occasionnels, plus ponctuels* », marquant les bois, dans le cas de « *frayoirs* » ou « *froiées* » et de « *hardées* » (*ibid.*). Mais les modifications ne se mesurent pas seulement en termes de destructions ; ce sont aussi des espèces qui sont privilégiées. Ainsi, « *dans tous les cas, les grandes forêts de vénerie du nord de l'Île-de-France, telles celles de Compiègne ou de Retz, présentent toutes des faciès très caractéristiques, dominés par le hêtre* » (*ibid.*) ; l'une des raisons est à chercher dans le fait que les « *cervidés avalent à peu près tout, sauf le hêtre* » (*ibid.*). Notons que « *lorsque les densités animales sont encore plus fortes, c'est surtout le bouleau, essence de lumière caractéristique de milieux très ouverts, qui tend à l'emporter* » (*ibid.*). Plus récemment, des relevés scientifiques sont venus conforter ces éléments fondés sur des témoignages et données d'archives, quant aux modifications causées par la grande faune (Côté et al., 2004).

Ainsi, en densité trop élevée, les cerfs n'ont pas qu'un impact sur la composante végétale, en modifiant cette dernière ; ils ont des conséquences sur les autres composantes de l'écosystème forestier, dont la faune. C'est la raison pour laquelle il importe de protéger la « *forêt contre le gibier* » : les populations nombreuses apparaissent comme un problème (Thoreau, 1975). Elles révèlent la priorité donnée à la faune (du moins une certaine faune, celle recherchée) — et derrière cela à la chasse — au détriment de la forêt qui est de ce fait négligée. Ceci est particulièrement problématique dans un parc forestier clos, tel que le Domaine national de Chambord. L'objectif premier de cette forêt n'est toutefois pas la production de bois mais la chasse et celle-ci s'impose pour assurer la régulation des populations. Notons que cette pratique génère aussi d'autres modifications. « *Plus encore, la chasse et la vénerie en particulier conduisent à un véritable façonnement des milieux forestiers, du fait des aménagements tout autant que de la*

pression du gibier » (Buridant, 2005) : ce sont les voies ouvertes souvent selon un « *plan stellaire, bien différent des plans en damier des forêts de production* » (*ibid.*) ; ce sont aussi les modes de gestion de ces forêts qui expliquent notamment que « *les grandes forêts de vénerie présentent [...] des spécificités réelles à l'époque classique* » : « *au total, ces massifs forestiers apparaissent réellement façonnés pour et par la chasse, tant dans leur taille, leur plan, que dans leur structure interne* » (*ibid.*).

En 1949, J. Thoreau nous livre la première carte des peuplements du parc de Chambord (disponible aux archives du Domaine national de Chambord ; Robert et Servain, 2018) et on perçoit alors la prédominance des taillis sous futaie, au détriment des futaies. Or, ceci est à mettre en lien avec la volonté de favoriser la chasse et donc la présence de gibiers. En effet, « *les taillis, recépés à intervalles réguliers, généralement tous les dix ou quinze ans, offrent aux cervidés une alimentation variée et abondante (feuilles des arbres, ronces, etc.)* » (Buridant, 2005). Là non plus, Chambord n'est pas un cas particulier : les forêts françaises « *étaient traitées en taillis sous futaie, régime qui s'est poursuivi sur une surface non négligeable jusqu'au milieu* » du XX^e siècle (Bourgenot, 1974). Mais, pour L. Bourgenot, directeur technique de l'ONF, ce « *régime béni pour le grand gibier* » est aussi un « *exemple incomparable d'une culture — ô combien artificielle, mais aussi combien dégradante pour les sols et les peuplements forestiers, à tel point que si on l'avait poursuivie, bien de nos massifs se seraient transformés en landes —, mais parfaitement adaptée aux besoins des cervidés* ». Pour ce qui est du Domaine national de Chambord, J. Thoreau (1975) n'est pas le seul à déplorer l'état des peuplements lors de sa prise de fonction, en 1947, lorsque le domaine devient réserve nationale de chasse. R. Fol (1961), ingénieur des Eaux et Forêts à Blois, fait le même constat et, pour lui, « *il faut voir là toute l'influence d'une gestion anarchique de par la force des choses depuis le XIX^e siècle, des dommages constants causés par le gibier (et notamment le lapin)* », même si s'ajoutent des « *incendies fréquents* » : ils « *ont abouti à une dégradation progressive des peuplements que la pauvreté du sol (sables et argiles de Sologne) et l'aridité relative du climat rendent toujours irréversible* ». Le traitement était celui du taillis sous futaie mais sans « *aucun document d'aménagement* » (*ibid.*). Il n'en demeure pas moins que le parc de Chambord apparaît alors à cet ingénieur comme « *bien aménagé du point de vue cynégétique* » (*ibid.*). La question qui se pose est celle de l'adéquation entre gestion forestière et gestion cynégétique ; derrière cela, c'est aussi la question de la compatibilité avec la présence de la faune ou plus exactement celle de son abondance. Au XVII^e siècle, « *si l'on cherche toujours à concilier la production de bois et l'exercice de la chasse, il reste difficile d'obtenir un équilibre entre ces deux objectifs, le second l'emportant souvent sur le premier* » (Buridant, 2005) parce que, de rare, le gibier devient abondant, ce qui engendre « *des déséquilibres environnementaux nouveaux* » (*ibid.*). Ainsi, pour R. Fol (1961), l'« *équilibre entre la forêt et le gibier* » est possible ; il en propose d'ailleurs des pistes pour Chambord, pour peu que le gibier soit régulé et ses besoins, assurés autant que la forêt soit gérée. Il ne faut, par ailleurs, pas perdre de vue que la faune sauvage est partie intégrante de l'écosystème forestier et que, dès lors, elle a aussi des retombées positives, ne serait-ce qu'en contribuant à son fonctionnement ; tel est le cas des ongulés sauvages (Mârell *et al.*, 2012 ; Baltzinger, 2016), ce que tend précisément à démontrer notre projet de recherche : ces derniers rendent des services.

D'emblée créé pour être un domaine de chasse, Chambord est devenu en 1947 réserve nationale de chasse. C'est ainsi aujourd'hui une réserve emmurée qui n'est pas accessible au public (photo 1, p. 345). Seules quelques personnes, incluant des touristes, peuvent y pénétrer sous réserve d'autorisation et en étant accompagnées de gardes forestiers ou de personnels du Domaine. La pression anthropique exercée sur les sylvosystèmes est d'autant plus faible que la fonction de production de la forêt ne demeure que secondaire. Quant à la faune sauvage, elle est désormais contenue, même si les populations demeurent importantes. En effet, elles sont

régulées, au moins suite à des dispositions prévues par un arrêté ministériel datant de 1957. Il s'agit là d'un fait marquant puisque c'est ainsi « à Chambord que furent appliquées pour la première fois en France la notion et la réglementation d'un plan de chasse » (Fol, 1961). Dès lors, « cet aménagement strictement appliqué depuis 1957 a permis la réduction du nombre d'animaux, l'amélioration de leur qualité et la diminution des dégâts en forêt et hors forêt » (ibid.). La forêt de Chambord est ainsi une forêt gérée dans l'objectif de permettre son maintien et son renouvellement, tout en conservant sa fonction principale, cynégétique. Des grillages servent à la mise en défens de la réserve mais ils permettent aussi de prévenir les dégâts du gibier aux abords du château et du village (photo 2, ci-dessous) ; à l'intérieur, ils sont utilisés pour protéger les zones de régénération forestière, pour éviter qu'elle ne soit compromise par l'abrutissement. Il s'agit là d'une préconisation que faisait R. Fol (1961) pour assurer l'équilibre entre la forêt et le gibier :

« Quelles sont les exigences de la forêt ? Elle doit évidemment être défendue contre le gibier tout au moins dans son jeune âge et pouvoir se régénérer. Défense et régénération demandent la même protection : des engrillagements efficaces, durables et qui ne limitent pas trop les parcours du gibier. »



Photo 2 Les grillages, outils de mise en défens de la réserve et de prévention des dégâts par la faune sauvage

Clichés : A. Robert, 2017

L'analyse des dynamiques forestières dévoile aussi un autre élément, l'apparition de prairies à gibier, ce qui apparaissait indispensable à L. Bourgenot (1974), parmi les « techniques de remplacement des anciens vides et des anciens taillis » à mettre en œuvre par le forestier, pour assurer le maintien du gibier.

Aujourd'hui, le domaine demeure un domaine de chasse. Les chasses présidentielles ont cessé en 2010 mais, comme le souligne le domaine⁽⁴⁾ :

« à l'heure actuelle, la chasse conserve [...] une place très importante dans le domaine. Elle permet la gestion de la faune, même si elle peut choquer. Car une population de cerfs ou de sangliers n'ayant plus de prédateurs doit être régulée pour que son effectif réponde au mieux aux capacités d'accueil du milieu dans lequel elle vit. »

Si le domaine prend le soin de préciser cela, en étant conscient que cette pratique « peut choquer » (*ibid.*), c'est que, désormais, il souhaite promouvoir aussi le tourisme de nature, ce d'autant plus depuis qu'il est devenu ÉPIC (Établissement public à caractère industriel et commercial) en 2005. La préservation de la nature et en particulier de la biodiversité revêt dès lors un autre enjeu et elle s'accompagne d'actions d'information et de sensibilisation (photo 3, ci-dessous). Au-delà, elle s'est aussi renforcée lorsque Chambord est devenu site Natura 2000, en 2006 et 2007. Pour le domaine, il s'agit dès lors d'« assurer la gestion cynégétique du domaine dans le souci des équilibres sylvo-cynégétiques et de la préservation de la biodiversité » : telle est d'ailleurs une des missions que lui confère son décret statutaire (n° 2005-703 du 24 juin 2005).



Photo 3 Actions d'information et de sensibilisation à la préservation de la nature à destination des touristes

Clichés : A. Robert, 2017

CONCLUSION

C'est d'abord sur les dynamiques forestières au sein d'un domaine de chasse que nous nous sommes focalisées pour interroger les relations entre forêts et grande faune sauvage. En privilégiant des données spatiales et en les comparant dans un SIG, nous avons pu percevoir que la forêt n'a pas toujours occupé les mêmes espaces qu'aujourd'hui au sein du Domaine de Chambord.

(4) <https://www.chambord.org/fr/histoire/le-milieu-naturel/la-gestion-du-parc-de-nos-jours/>.

Ainsi, lorsque ce dernier est créé au XVI^e siècle, il l'est d'emblée pour être un domaine de chasse mais la forêt occupe alors une bien moindre superficie. Au XIX^e siècle, l'agriculture recule et la chasse s'impose donc d'autant plus comme activité majeure à l'heure où la forêt progresse. On serait alors tenté de dire que le lien entre le gibier et la forêt est positif. Pour autant, on ne se fonde là que sur la présence-absence de forêt. Mais, à mesure qu'on remonte le passé, les sources se raréfient et deviennent moins précises, y compris pour le Domaine de Chambord pourtant bien documenté, de sorte qu'il n'est pas possible de caractériser précisément les types de peuplements et leur état avant 1949. Il faut alors se tourner vers les données scripturales et photographiques et notamment vers le témoignage du premier garde forestier de Chambord, J. Thoreau. Pour lui, le constat est sans appel : la gestion cynégétique est incompatible avec celle de la forêt. Il est vrai que le gibier, notamment les cerfs, génèrent des dégâts et modifient les cortèges floristiques, ce qui a aussi des incidences sur le reste de la faune. Évidemment, plus les populations sont nombreuses, plus les impacts sont importants, parfois même jugés « *irré-médiabiles* ». La gestion en faveur de la chasse conduit aussi à certains aménagements et à privilégier un type de peuplements, le taillis sous futaie, jugé aussi néfaste à long terme. Lorsque le Domaine de Chambord devient réserve nationale de chasse en 1947, l'état des peuplements est jugé critique par les forestiers mais, dix ans plus tard, il bénéficie de ce qui apparaît comme le premier plan de chasse, ce qui révèle une volonté de trouver un équilibre entre gestions cynégétique et forestière. Par la suite, des dispositions particulières sont ainsi prises : engrillagements, développements de prairies à gibier — notons que bien que considérés comme inféodés à la forêt, les cerfs trouvent plutôt leur nourriture en lisières et dans les prairies et les champs et les taillis sous futaie leur sont ainsi plus adaptés. Aujourd'hui, le domaine n'est toujours pas une forêt de production, cette fonction n'étant que secondaire. Mais il semble avoir atteint l'équilibre sylvo-cynégétique recherché et ceci figure même parmi les missions du domaine telles que définies dans son décret statutaire, faisant de lui un ÉPIC en 2005. Il faut dire que la préservation de la nature, plus particulièrement de la biodiversité, faunistique et floristique, revêt désormais de nouveaux enjeux : le domaine reste un domaine de chasse mais il est aujourd'hui aussi site Natura 2000 et surtout il a pour ambition de développer le tourisme de nature, en œuvrant à la sensibilisation du grand public.

Amélie ROBERT
Géographe
ATER
UMR CITERES - CNRS, Université de Tours
MSH Val de Loire
33 allée F. de Lesseps
BP 60449
F-37204 TOURS CEDEX 3
(amelie.robert@univ-tours.fr)

Sylvie SERVAIN
Professeur des universités
INSA Centre-Val de Loire, UMR CITERES
MSH Val de Loire
33 allée F. de Lesseps
BP 60449
F-37204 TOURS CEDEX 3
(sylvie.servain@insa-cvl.fr)

BIBLIOGRAPHIE

- AMAT J.-P., 1987. Guerre et milieux naturels : les forêts meurtries de l'est de la France, 70 ans après Verdun. *L'Espace géographique*, 16 (3), pp. 217-233.
- AMAT J.-P., HOTYAT M., 1980. Approche méthodologique biogéographique et géomorphologique de la platière d'Apremont. *Annales de Géographie*, 89 (494), pp. 490-495.
- BEDENEAU M., NOUGARÈDE O., CABANETTES A., 1992. Histoire et sylviculture aujourd'hui : l'exemple des taillis de la forêt de Lamotte-Beuvron en Sologne. *Noroi*, (153), pp. 57-80. [En ligne] disponible sur : http://www.persee.fr/doc/noroi_0029-182x_1992_num_153_1_6406
- BOURGENOT L., 1974. La Forêt et la faune sauvage : nature et culture. *Revue forestière française*, XXVI (5), pp. 339-346.
- BURIDANT J., 2005. La Gestion des forêts de vénerie au XVII^e siècle. pp. 17-27. Dans : *XVII^e siècle*, « Chasse et forêt », 2005/1 (226). Presses universitaires de France.
- CARREAU C., YENGUÉ J.L., 2007. Approche méthodologique pour l'étude des dynamiques paysagères. Le cas de l'Indre et Loire. Conférence francophone *ESRI SIG 2007*, octobre, Versailles, 15 p. [En ligne] disponible sur : http://www.esrifrance.fr/sig2007/univ_tours.htm, consulté le 12/12/2015.
- CÔTÉ S.D., ROONEY T.P., TREMBLAY J.-P., DUSSAULT C., WALLER D.M., 2004. Ecological impacts of deer overabundance. *Annual Review of Ecology Evolution and Systematics*, 35, pp. 113-147.
- ERTLEN D., SCHWARTZ D., 2010. Utilisation d'archives géohistoriques pour la mise au point d'une nouvelle méthode paléoécologique. *Géocarrefour*, 85/1. [En ligne] disponible sur : <http://geocarrefour.revues.org/7695>.
- FOL R., 1961. Recherche d'un équilibre entre la forêt et le gibier à Chambord. *Revue forestière française*, XIII (12), pp. 815-826.
- FRANCHOMME M., DUBOIS J.-J., 2010. Documenter les zones humides : vers une meilleure compréhension des paysages de l'eau du XIX^e au XX^e siècle. *Géocarrefour*, 85/1. [En ligne] disponible sur : <http://geocarrefour.revues.org/7622>.
- GALLOUÉDEC L., 1892. La Sologne. *Annales de Géographie*, 1 (4), pp. 379-389. [En ligne] disponible sur : http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1892_num_1_4_19939
- HOUET T., HUBERT-MOY L., CORGNE S., MARCHAND J.-P., 2008. Approche systémique du fonctionnement d'un territoire agricole bocager. *L'Espace géographique*, 37 (3), pp. 270-286.
- LEPART J., PARTY P., KLESCZEWSKI M., 2007. Chapitre 2 – Faut-il prendre au sérieux les effets des changements du paysage sur la biodiversité ? pp. 29-40. Dans : *Paysages : de la connaissance à l'action* / sous la dir. de M. Berlan-Darqué, Y. Luginbühl, D. Terrasson. Versailles : Éditions Quæ. 316 p. (Update Sciences & Technologies).
- PIN B., RODE S., SERVAIN S., 2013. Processus de construction d'une ressource territoriale valorisant le patrimoine naturel et culturel en Loire tourangelle. *Vertigo*, hors-série 16. [En ligne] disponible sur : <http://vertigo.revues.org/13713>.
- ROBERT A., 2011. *Dynamiques paysagères et guerre dans la province de Thừa Thiên Huế (Viêt Nam central), 1954-2007 : Entre défoliation, déforestation et reconquêtes végétales*. Université Paris-Sorbonne. 1 172 p. + Atlas 159 p. (Thèse de doctorat en géographie, sous la direction de J.-P. Amat).
- ROBERT A., SERVAIN S., 2019. La Forêt de Chambord. Étude des dynamiques dans et hors des murs depuis le XVIII^e siècle. pp. 167-178. Dans : *Géohistoire de l'environnement et des paysages* / P. Valette et J.-M. Carozza (dir.). Paris : CNRS éditions. 442 p. (CNRS Alpha).
- ROBERT A., SERVAIN S., 2018. Retracer les temporalités d'une forêt emmurée. Le Domaine national de Chambord, les limites d'un exemple bien documenté. *Développement durable et territoires*, 9 (2). [En ligne] disponible sur : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/12163>.
- SERVAIN-COURANT S., YENGUÉ J.L., 2011. Les forêts du Val de Loire, maillons dans un paysage emblématique : Bréhémont en Indre-et-Loire. pp. 131-140. Dans : *Forêt et paysage. X^e-XXI^e siècle* / textes réunis et présentés par A. Corvol. Paris : L'Harmattan. 452 p.
- THOREAU J., 1975. *Chambord rendez-vous de chasse*. Paris : Librairie des Champs-Élysées. 288 p.
- VALETTE P., CAROZZA J.-M., 2010. Mise en œuvre d'une démarche géohistorique pour la connaissance de l'évolution des paysages fluviaux : l'exemple de la moyenne vallée de la Garonne. *Géocarrefour*, 85/1. [En ligne] disponible sur : <http://geocarrefour.revues.org/7679>.

DYNAMIQUES FORESTIÈRES ET GRANDE FAUNE SAUVAGE DANS UN DOMAINE DE CHASSE, LE DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD [Résumé]

En se fondant sur l'exemple du Domaine national de Chambord, l'article questionne le lien entre la grande faune (ongulés sauvages), objet de pratiques cynégétiques, et l'évolution de la forêt. Sont retracées les dynamiques de l'occupation des sols qu'a connues le domaine au cours de son histoire, depuis le XVI^e siècle, à partir de sources spatialisées et on perçoit alors que, dans ce domaine de chasse, la forêt a progressé, laissant apparaître un lien positif entre grande faune et forêt. Mais les témoignages de forestiers, dont celui du premier garde, contredisent cette théorie : la gestion cynégétique est incompatible avec celle de la forêt. Pourtant, depuis que le domaine est devenu réserve nationale de chasse (1947), on perçoit une réelle volonté de trouver un équilibre entre gestions cynégétique et forestière — ceci figure même parmi les missions du domaine, dans son décret statutaire (2005).

FOREST DYNAMICS AND BIG GAME IN A HUNTING ESTATE, THE NATIONAL ESTATE OF CHAMBORD [Abstract]

This article uses the example of the National Estate of Chambord to explore the link between big-game animals (wild ungulates) that are hunted and forest development. The dynamics of land uses that the estate has undergone throughout its history since the 16th century are retraced from spatialized sources. The extension of the forest in this hunting estate is perceptible, indicating there is a positive link between big animals and forests. But the foresters consulted, including the estate warden, contradict this theory – hunting and forest management are incompatible. Nonetheless, since the estate became a national hunting preserve (1947), a genuine commitment to finding a balance between hunting and forest management has emerged. Indeed this even appears in the decree establishing the statute that sets out the missions of the estate (2005).
